

# Sous l'œil de l'expert

Quelles techniques emploie-t-on pour authentifier un timbre et comment réussit-on à déjouer les pièges tendus par les faussaires ? Cette rubrique pousse pour vous les portes de la maison Calves et lève un coin du voile sur le métier d'expert en timbres-poste de collection.

## Avertissement sans frais aux revendeurs de timbres avec fausses signatures Calves

Depuis plusieurs années, se multiplient sur le marché philatélique les timbres avec de fausses signatures ou, parfois, de faux certificats Calves. Nous pourrions en être flattés et considérer qu'il s'agit là de la rançon de la gloire. Sauf que ce sont des centaines de collectionneurs qui se font escroquer chaque année. Et qu'il s'agit d'une atteinte inacceptable à notre image, dans la mesure où, bien entendu, 90 % des timbres en question s'avèrent soit faux de toutes pièces, soit réparés ou regommés. D'où l'objectif de cet article: d'une part, faire connaître aux philatélistes les "trucs" à savoir pour éviter d'acheter des timbres faussement signés. Mais aussi, d'autre part, informer les faussaires et revendeurs qui incidemment liraient cet article, des risques auxquels ils s'exposent.

## Où trouve-t-on proposés à la vente des timbres avec fausse signature Calves ?

Vous vous en doutez, ces timbres sont avant tout écoulés sur les sites d'enchères en ligne. Mais, malheureusement, nous nous devons de le dire, il existe au moins un négociant ayant pignon sur rue connu pour avoir vendu des timbres avec fausse signature Calves.

Le cas le plus récent, le concernant, est celui d'un 1 fr vermillon, proposé dans son tout dernier catalogue de vente sur offre avec cette description: "EMISSION CERES 1849 - O - N°7 - 1F vermillon - belle nuance - oblitération légère - signé Calves et Brun - Certif. Calves - TB", au prix de départ de 6 500 €. Une belle affaire, vous dites-vous peut-être, quand on sait que la cote de ce timbre est de 20 000 € et qu'il se vend normalement, dans cet état, à 50 % au moins de celle-ci ?

C'est aussi ce qu'a pensé un de nos clients. Prudent, il a toutefois demandé, avant de faire une offre, à ce que lui soient envoyées des copies du verso du timbre et du certificat, et nous les a fait parvenir pour vérification. Bien lui en a pris ! Car il n'a pas été déçu par le résultat. Non seulement la signature au verso était fautive, mais encore le certificat était-il falsifié de manière ridicule: on avait notamment collé une photo et un morceau de papier sur celui-ci pour cacher les mentions "replaqué" et "fente à droite" ! Conclusion de l'affaire: le client n'a pas acheté le timbre. Le négociant, pour autant, ne l'a pas retiré de la vente (bien que nous lui ayons demandé de le faire) et il se trouve ainsi toujours sur son site Internet, à l'heure où nous écrivons cet article. Peut-être la publication de ces lignes y changera-t-elle quelque chose...

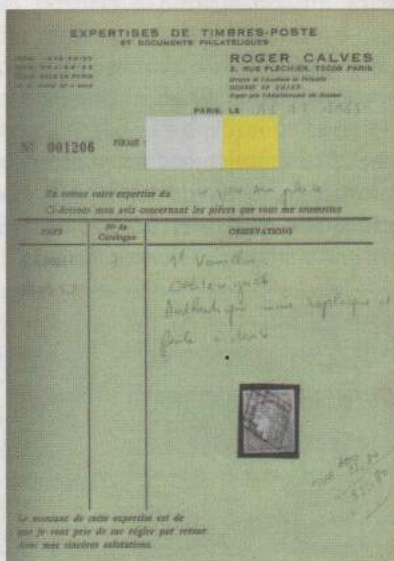
## Que peut faire la maison Calves contre les timbres avec fausse signature ?

◆ Lorsque le vendeur est adhérent de



Photos du timbre, recto et verso.

notre chambre syndicale (C.N.E.P.), il nous revient d'alerter celle-ci. Rappelons en effet que les membres de la C.N.E.P., à la différence de tous les autres vendeurs en France, sont signataires d'une charte



A gauche: la copie du certificat d'origine, telle qu'elle existe dans les archives de la maison Calves. A droite: le certificat falsifié, tel qu'il existe aujourd'hui et qu'il a été communiqué à notre client.

les engageant sur la qualité et l'authenticité des pièces vendues, et que le non-respect de cette charte donne lieu à des sanctions.

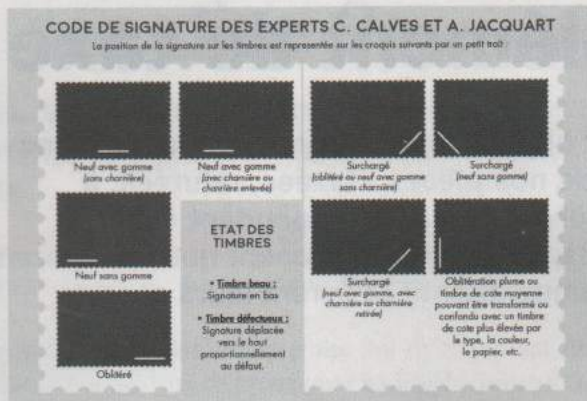
◆ Les cas de vente de timbres avec fausses signatures par des membres de la C.N.E.P. sont heureusement rares.

◆ Lorsque le vendeur n'est pas adhérent de notre chambre syndicale (C.N.E.P.), nous pouvons contacter les sites Internet sur lesquels il écoule sa marchandise pour obtenir la suppression de ses annonces, ainsi que la suspension de son compte ou son exclusion.

◆ En fonction de la gravité des faits constatés, dans un cas comme dans l'autre, la maison Calves se réserve en outre la possibilité d'engager des poursuites judiciaires. Nous rappelons à ce sujet que le nom Calves est une marque déposée à l'INPI et que sa falsification constitue un délit de contrefaçon.

Dans le cas présent, le négociant cité plus haut étant membre de la C.N.E.P., il a fait l'objet d'une procédure de notre part auprès de celle-ci (d'autant qu'il n'en était pas à son coup d'essai, ayant vendu d'autres timbres avec fausses signatures). La C.N.E.P. l'a convoqué et prononcé à son encontre un avertissement.

Nous nous rangeons présentement derrière cette décision (c'est la raison pour laquelle nous ne citons pas son nom aujourd'hui), mais qu'il sache que s'il venait à récidiver et à être exclu par la C.N.E.P., nous n'hésiterions pas à donner la publicité la plus large possible à cette décision.



## Comment bien acheter un timbre avec signature ou certificat Calves ?

### ◆ Avant achat :

– Ne vous contentez pas de la photo du recto du timbre. Demandez systématiquement à voir le verso et le certificat.

– Vérifiez si le positionnement de la signature est en cohérence avec le code que nous utilisons. En effet, de nombreux faussaires ne le connaissent pas et ne le respectent donc pas.

Ci-dessus, un pseudo-n°257A avec fausse surcharge et fausse signature Calves, vendu comme premier choix sur un site d'enchères en ligne. Le faussaire n'a pas respecté le code de signature. Le timbre étant un surchargé oblitéré, celle-ci aurait normalement dû se trouver dans le coin inférieur droit. De plus, lorsque la signature est comme ici déplacée vers le haut, cela signifie que le timbre est avec défaut(s), et non premier choix.

– Les certificats tapés à la machine à écrire n'existent pas : tous sont faux. – Si le certificat a été émis postérieurement à octobre 2015, consultez notre base de données en ligne : tous y sont référencés. <https://www.timbres-experts.com/pages/base-de-donnees-de-certificats-calves>

– Si le certificat a été émis antérieurement à 2015, contactez-nous par mail à l'adresse [contact@timbres-experts.com](mailto:contact@timbres-experts.com), nous effectuerons gratuitement la vérification pour vous.

– Les fausses signatures Calves peuvent pour certaines êtres bien imitées. Toutefois, voici un truc pour repérer une des plus fréquentes (et diffusées notamment par le négociant dont nous évoquons le cas précédemment) : observez le "s" de "Calves", il est beaucoup trop marqué, et possède un trait supérieur



En haut : un des nombreux exemples de fausse signature Calves. En bas : la signature utilisée par la maison Calves.



horizontal qui n'existe pas sur la signature authentique.

### ◆ Au moment de l'achat :

– Privilégiez les vendeurs membres de la C.N.E.P. (qui ne feront aucune difficulté pour vous rembourser ou vous échanger le timbre, en cas de retour négatif de notre maison).

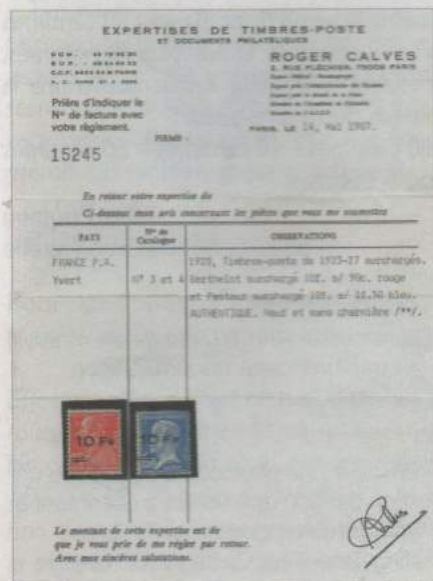
– Sur les sites d'enchères en ligne, payez par Paypal (afin de vous faire rembourser plus facilement en cas de litige).

### ◆ Après achat :

– Faites-nous parvenir les timbres : la vérification des signatures Calves est gratuite (hors frais minimum de 15 euros par commande ; voir conditions sur notre site Internet).

– Il nous arrive régulièrement d'être confrontés à de fausses signatures des maisons d'expertise suivantes : Brun, Roumet, Scheller. Pour ne pas courir de risque, contactez-les également systématiquement après achat à des fins de vérification.

**Christian Calves, Alain Jacquart et Vincent Beghin**  
([www.timbres-experts.com](http://www.timbres-experts.com)).



Faux certificat.